

(ARTICLE 34.5 DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX)

Demande à transmettre avant le 31 décembre de la saison en cours et uniquement par voie électronique à la fédération, à la ligue ou au comité selon le niveau de prise en compte

CONTRIBUTION MUTUALISÉE DES CLUBS AU DÉVELOPPEMENT

Je soussigné(e) [NOM]

[Prénom]

Club d'origine :

N° de licence :

Demande que mes obligations :

techniques

(seuil de ressources uniquement)

d'arbitrage

(seuil de ressources uniquement)

Soient comptabilisées pour le club :

N° du club :

Niveau :

auprès duquel je suis titulaire d'une licence blanche valable pour la saison en cours.
Par ailleurs, je certifie sur l'honneur ne pas exercer d'autres fonctions en dehors des deux clubs concernés.

Fait à :

Le :

CLUB D'ORIGINE

NOM et Prénom du président :

Accord :

OUI

NON

Signature

DÉCISION DU COMITÉ

Favorable

Défavorable

DÉCISION DE LA LIGUE

Favorable

Défavorable

DÉCISION DE LA FÉDÉRATION

Favorable

Défavorable

Date :

Date :

Date :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 –
94046 Créteil Cedex

T. +33 (0)1 56 70 72 72.
F. +33 (0)1 56 70 73 00.

ffhandball@ffhandball.net
www.ffhandball.fr

Association loi 1901 – N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z